



Conseil des produits agricoles
du Canada

Farm Products Council
of Canada

CONSEIL DES PRODUITS AGRICILES DU CANADA



2022-2023

RAPPORT ANNUEL

Canada

Table des matières

Message du président	3
Conseil	5
Profils des membres	5
Profil organisationnel	7
Administration des lois fédérales	8
Faits saillants de 2022-23	9
50e Anniversaire	9
Initiative de sensibilisation des offices de promotion et de recherche	9
Plan stratégique 2023-2026 – Nous grandissons ensemble	9
Activités du Conseil et initiatives de sensibilisation	10
Rencontres du Conseil	13
Les Producteurs d'œufs du Canada	13
Les Producteurs de poulet du Canada	13
Les Éleveurs de dindon du Canada	13
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	13
Agence canadienne de prélèvement du bœuf	13
Office canadien de promotion et de recherche pour le porc	14
Établissement d'une agence de promotion et de recherche pour le chanvre industriel	14
Plaintes	14
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	15
Association nationale des régions agroalimentaires	16
Réunions avec les régions et représentants des gouvernements provinciaux	16
Le CPAC en bref	17
En date du 31 mars 2023	17
Opérations financières	17
Environnement opérationnel à venir	17

Message du président



Au nom des membres et du personnel du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC), je suis heureux de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2022-2023. Cette année est ma cinquième en tant que président du Conseil, et je suis honoré et reconnaissant d'avoir l'occasion de continuer à remplir ce rôle pour les quatre prochaines années.

Cette année fut spéciale pour le CPAC, et ce, pour deux raisons : nous avons célébré notre 50^e anniversaire, et nous avons dévoilé notre nouveau plan stratégique triennal. En effet, c'est le 1^{er} avril 1972 que le Conseil national de commercialisation des produits agricoles, l'ancien nom de notre Conseil, a été créé.

Depuis sa création, le CPAC est au centre des politiques et des discussions sur la gestion de l'offre dans les industries secteurs des œufs, de la volaille, du dindon et des œufs d'incubation de poulet à chair. En 1993, l'établissement et la supervision des offices de promotion et de recherche (OPR) ont été ajoutés aux responsabilités du Conseil.

Afin de célébrer les réalisations du CPAC au cours des 50 dernières années, nous avons commandé la production d'un livre retraçant son histoire, produit une vidéo promotionnelle expliquant notre rôle et nos responsabilités, et nous avons également organisé une conférence d'une demi-journée de discussion sur les avantages de la gestion de l'offre et sur l'importance des OPR dirigées par les producteurs. Sur ce dernier point, j'ai été particulièrement satisfait de voir se réunir des représentants des industries étant ou non sous gestion de l'offre pour discuter de leurs systèmes de commercialisation respectifs et apprendre les uns des autres – une occasion rare au Canada.

Lors d'une réception ayant précédé la conférence, nous avons profité de l'occasion pour annoncer notre Plan stratégique 2023-2026 – Nous grandissons ensemble qui comprend des principes et des objectifs stratégiques clés pour les trois prochaines années. Le nouveau plan restera axé sur la transparence, le dialogue et l'établissement des relations. Ce plan mettra également l'accent sur le renforcement du système de gestion de l'offre, des OPR, et de tous nos précieux intervenants et partenaires, afin de nous assurer qu'ils comprennent le rôle qu'ils ont à jouer pour préparer l'avenir.

Le CPAC n'est pas le seul organisme à avoir franchi une étape importante cette année; les Producteurs d'œufs du Canada (POC) et l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf ont tous deux célébré des anniversaires importants, leur cinquantième et leur vingtième, respectivement. Les POC assurent aux Canadiens un approvisionnement stable en œufs salubre depuis les 50 dernières années, tandis que les activités de recherche et de promotion de l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf ont été bénéfiques à l'ensemble de la chaîne de valeur. Je les félicite tous les deux pour leur excellent travail.

Bien que la volatilité des marchés entraînée par la pandémie de COVID-19 ait diminué, une influenza aviaire hautement pathogène a aggravé les difficultés auxquelles les industries des œufs et de la volaille étaient confrontés. Cette influenza aviaire a inégalement affecté différentes régions du pays, mais la résilience et la coopération inhérentes à la gestion de l'offre ont permis à ces secteurs de répondre rapidement aux problèmes les plus graves, et de jeter les bases qui permettront d'aboutir à des solutions plus permanentes.

En 2022-2023, le Conseil a vu partir deux membres estimés : Yvon Cyr et Ron Bonnett. Tous deux sont de fervents défenseurs de l'agriculture canadienne et des soutiens indéfectibles du rôle et des missions du CPAC. Ils nous manqueront, car ils ont été une source de conseils et de sagesse inestimables pendant une période tumultueuse, marquée par la pandémie de COVID et par l'épidémie de la grippe aviaire.

De plus, cette année a vu le retour graduel des membres du Conseil et le personnel dans nos bureaux de la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa après trois ans de restrictions liées à la COVID et de rénovations. Le sens du devoir chez les membres du Conseil et le personnel a été renforcé par la possibilité de réunir le Conseil en personne et la possibilité pour le personnel de travailler ensemble, et dans certains cas de se rencontrer pour la première fois face à face.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner le soutien important que mes collègues membres du Conseil m'ont apporté tout au long de l'année. Leur connaissance approfondie de l'agriculture canadienne, leur engagement à respecter le mandat du Conseil et leur forte volonté de parvenir à un consensus ont grandement facilité la prise de décisions au sein du Conseil. Les délibérations et les décisions du Conseil ont aussi bénéficié du travail remarquable de notre personnel, toujours pleinement engagé auprès des parties prenantes et des représentants du gouvernement.

Le Conseil a l'intention de rester en première ligne des discussions relatives aux offices qu'il supervise et de continuer à défendre le modèle des OPR pour les denrées agricoles canadiennes.

J'ai hâte de poursuivre notre partenariat avec toutes nos parties prenantes dans l'intérêt de l'industrie agricole et des Canadiens, en collaboration avec tous les membres du Conseil et le personnel.



Brian Douglas
Président

Profils des membres



Brian Douglas,
président et
administrateur général

Diplômé de l'Université de Guelph, Brian Douglas a fait carrière dans la fonction publique pendant plus de 41 ans. Sa carrière lui a permis d'apprécier et de comprendre les opportunités et les défis auxquels font face les producteurs canadiens. En 2015 et 2016, M. Douglas a été greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, où il a auparavant occupé différents postes de haut niveau, notamment comme sous-ministre, Renouvellement des transports et de l'infrastructure, et sous-ministre, Agriculture.

M. Douglas a consacré la plus grande partie de sa carrière au ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, où il a été directeur de la Division des ressources agricoles et gestionnaire des services agricoles. Tout au long de sa carrière, il a également été membre et représentant de la province de l'Île-du-Prince-Édouard au sein de divers conseils et comités de niveau provincial et national liés à l'agriculture et au renouvellement des transports et des infrastructures. Son mandat de président et d'administrateur général a été renouvelé le 11 juin 2022 pour une autre période de 4 ans.

Le Conseil est composé d'un président, d'un vice-président et de membres nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le président assume également les responsabilités d'administrateur général et est nommé à temps plein, tandis que le vice-président et les membres du Conseil sont nommés à temps partiel.



Ron Bonnett,
vice-président

Ron Bonnett a eu une longue carrière diversifiée dans le domaine de l'agriculture. Il a été président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et, au milieu des années 1980, il a fondé et présidé la Fédération de l'agriculture d'Algoma et participé à la lutte contre les taux d'intérêt élevés. À cette époque, M. Bonnett était également actif en politique municipale. Il a en effet été conseiller et préfet du canton de Plummer, où il s'est fait le défenseur du développement économique rural, de la collaboration intermunicipale et d'un secteur agricole fort.

En 1997, M. Bonnett est devenu membre du conseil d'administration provincial et de la direction de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO). Vice-président de la FAO pendant deux ans, il en a ensuite été le président pendant quatre autres années. Pendant son mandat à la FAO, il est devenu membre du Conseil national et de la direction de la FCA, avant d'en devenir le deuxième vice-président en février 2007.

En tant que défenseur des intérêts agricoles à l'échelle internationale, M. Bonnett a été membre du conseil d'administration de l'Organisation mondiale des agriculteurs à titre de représentant de l'Amérique du Nord et participé activement au développement de l'organisation en tant que président par intérim. En plus de son travail à la FCA, il a également été président de Beef Improvement Ontario et président du comité de planification de l'Institut de gestion agricole de l'Ontario. En 1975, M. Bonnett et son épouse, Cathy, ont acheté une ferme laitière à Bruce Mines, dans le nord de l'Ontario. Ils ont exploité la ferme jusqu'en 1995 et depuis, exploitent une ferme bovine/élevage de veaux. Son mandat de vice-président du CPAC a pris fin le 4 décembre 2022.



Maryse Dubé, membre

Maryse Dubé a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1996, avant d'être admise au Barreau du Québec en 1997. Depuis 2004, elle est associée au sein du cabinet Sylvestre & Associés, où elle se spécialise en droit commercial et agroalimentaire, représentant ainsi plusieurs producteurs agricoles dans leurs projets de transfert d'entreprises et d'acquisitions, et agissant comme experte-conseil auprès d'institutions financières. La législation sur les valeurs mobilières, les transactions commerciales, les fusions et acquisitions et le droit commercial (volets manufacturier et agricole) sont des domaines où elle représente des petites et moyennes entreprises. Mme Dubé est très active dans son milieu social et économique et a été présidente honoraire et membre de quelques conseils d'administration d'entreprises et de conseils communautaires. Elle est également une conférencière recherchée.

Mme Dubé a siégé au conseil d'administration de l'Association des avocates et avocats de province et présidé la section de Richelieu en 2014. Jusqu'en mai 2016, elle était membre du comité exécutif du Barreau du Québec. Elle a participé activement aux travaux du conseil général qui ont mené à la nouvelle structure de gouvernance du Barreau du Québec et a été élue par acclamation pour siéger au conseil d'administration à titre de représentante des sections de Richelieu, Longueuil et Arthabaska. Mme Dubé a été nommée membre du conseil par le gouverneur en conseil pour un mandat de trois ans en avril 2015 et a été reconduite pour un autre mandat de trois ans en 2018. En avril 2021, elle a de nouveau été nommée pour un mandat de quatre ans. Elle est reconnue pour sa personnalité dynamique et sa passion pour le chant avec son groupe Rock in Time, dont les membres sont issus de la communauté d'affaires Maskoutain et offrent bénévolement de leur temps pour présenter des spectacles-bénéfice pour des œuvres caritatives de la région Maskoutain.



Morgan Moore, membre

Morgan Moore exploite une ferme agricole avec son épouse, Amber, et leurs trois enfants, près de Brandon, au Manitoba. Ils se spécialisent dans la production commerciale de bovins et d'ovins. M. Moore est titulaire d'un certificat d'agrément de l'Institut des agronomes du Manitoba et d'un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université Guelph.

Il est actuellement président du conseil d'administration de la Manitoba Sheep Association et président-fondateur d'une nouvelle entreprise, appelée PruvIT Technologies inc., laquelle développe une technologie prometteuse visant à offrir la pleine valeur de la traçabilité bidirectionnelle. M. Moore est également président de la Canadian Co-operative Wool Growers, une société centenaire de commercialisation de la laine et un détaillant de produits d'élevage qui connaît une forte croissance. Depuis toujours, il est un promoteur et un défenseur de l'industrie agricole. Après avoir rempli un mandat de trois ans au sein du Conseil des produits agricoles, son mandat en tant que membre du Conseil a été renouvelé le 19 juin 2022 pour une autre période de deux ans.



Yvon Cyr, membre

Yvon Cyr a une grande connaissance de l'agriculture. Producteur de volaille de Saint-François-de-Madawaska (Nouveau-Brunswick), il est gestionnaire et actionnaire fondateur du Groupe Westco Inc., l'une des plus grandes entreprises avicoles du Canada atlantique. Il est très actif dans sa collectivité et dans l'industrie avicole, ayant siégé aux conseils d'administration des Producteurs de poulet du Nouveau-Brunswick et des Producteurs de poulet du Canada. Il a également été président de la chambre de commerce locale. Son mandat a pris fin le 30 avril 2022.

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Marie-Claude Bibeau

Administrateur général : Brian Douglas, président et administrateur général

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

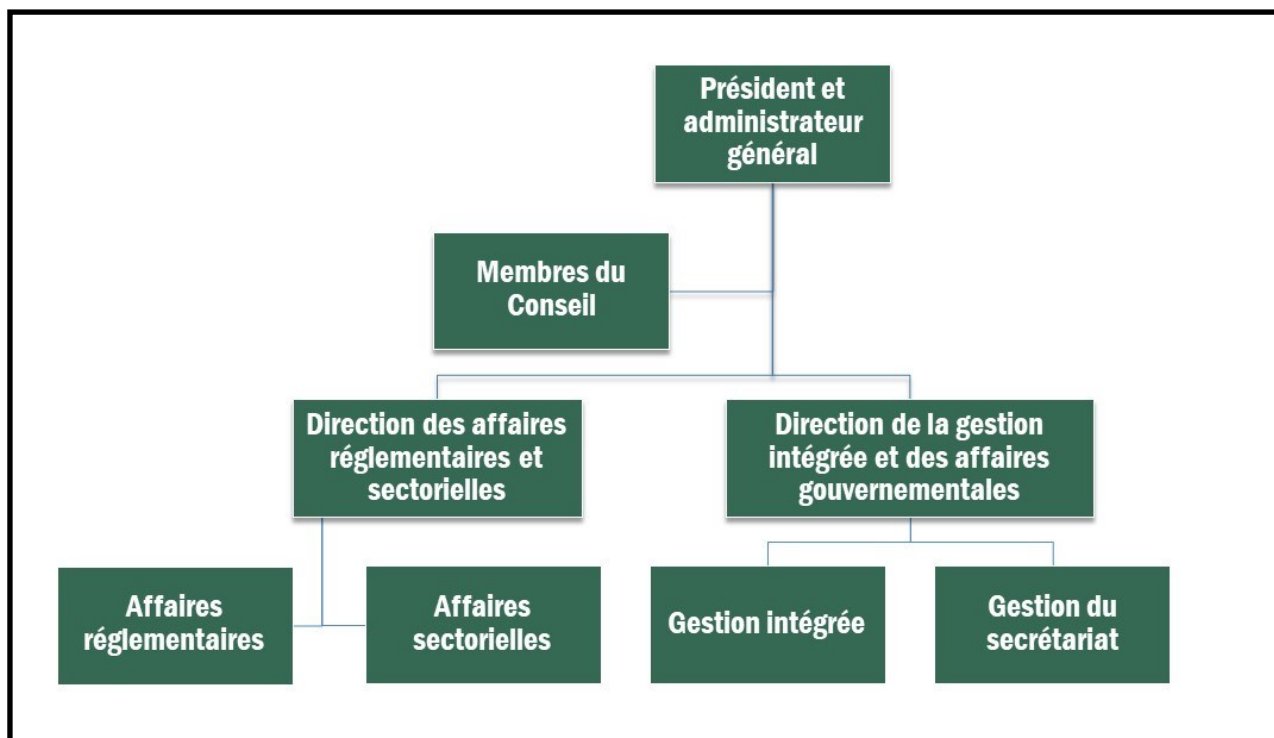
Instrument habilitant : *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA)

Année de création : 1972

Nom légal : Conseil national des produits agricoles (CNPA)

Nom usuel : Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC)

Cadre organisationnel : Partenaire portefeuille d'AAC en vertu de la section IV de la *Loi sur l'administration*



La gouvernance interne du Conseil des produits agricoles du Canada est dirigée par le comité de la haute direction, composé de l'administrateur général, de la directrice des Affaires réglementaires et sectorielles et de la directrice de la Gestion intégrée et des affaires gouvernementales.

Administration des lois fédérales

La [*Loi sur les offices des produits agricoles*](#) (LOPA) prévoit la création du Conseil des produits agricoles du Canada, les offices nationaux de commercialisation et les offices de promotion et de recherche.

La [*Loi sur la commercialisation des produits agricoles*](#) (LCPA) autorise la délégation de pouvoirs fédéraux en matière de commercialisation de produits agricoles à des offices provinciaux de commercialisation en ce qui concerne le commerce interprovincial et l'exportation. Le CPAC applique la présente LCPA selon un accord conclu avec AAC.

Offices nationaux de commercialisation

[Producteurs d'œufs du Canada](#)

[Producteurs de poulet du Canada](#)

[Éleveurs de dindon du Canada](#)

[Producteurs d'œufs d'incubation du Canada](#)

Offices de promotion et de recherche

[Agence canadienne de prélèvement du bœuf](#)

[Office canadien de promotion et de recherche pour le porc](#)

Vision

Un cadre réglementaire qui appuie efficacement un système solide de gestion de l'offre, ainsi que la commercialisation des produits agricoles.

Mission

De superviser le système de réglementation des produits agricoles dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Faits saillants de 2022-2023

50e anniversaire

Les 1^{er} et 2 novembre 2022, le CPAC a célébré les 50 ans de la création de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, qui a créé le Conseil des produits agricoles du Canada. Pour commémorer cette étape importante, le CPAC a organisé une réception afin de célébrer avec les intervenants de l'industrie et une conférence avec des invités intéressants et des tables rondes informatives.

Le premier panel portait sur l'importance de la promotion et de la recherche dirigées par les producteurs au Canada. L'objectif du deuxième panel était d'identifier les avantages de la gestion de l'offre au Canada, de discuter de l'importance d'un dialogue ouvert et de trouver des opportunités pour renforcer et promouvoir ce système qui a bien servi l'intérêt public au cours des 50 dernières années.



Initiative de sensibilisation aux offices de promotion et de recherche

Le Conseil a commencé l'année 2023 en lançant son Initiative de sensibilisation aux OPR. Les objectifs de cette initiative sont les suivants : informer les producteurs des avantages d'un OPR, clarifier les éléments nécessaires à l'établissement d'un OPR, définir des attentes réalistes relativement aux exigences, aux processus et aux calendriers pour l'établissement d'un OPR, rendre l'information facilement accessible aux producteurs, et continuer à soutenir les producteurs intéressés par l'établissement d'un OPR.

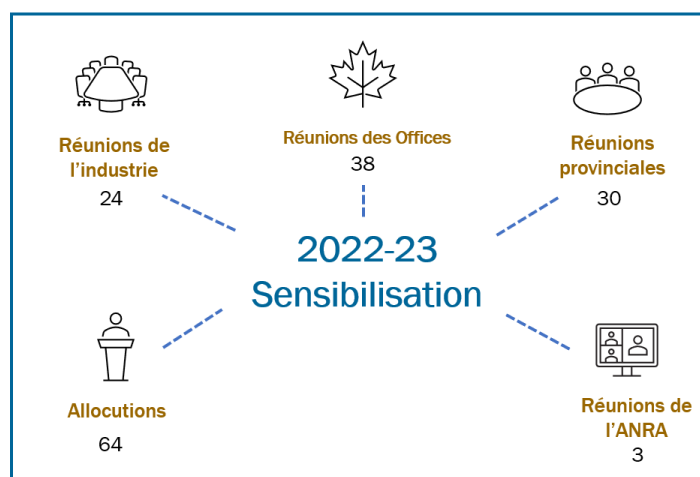
Ron Bonnett, ancien vice-président et membre du Conseil, a été engagé comme conseiller OPR. Son rôle consiste à entrer en contact avec les groupes de producteurs afin d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un OPR pour leurs produits agricoles. En mars 2023, M. Bonnett a présenté les détails de cette initiative lors d'une réunion de l'ANRA et a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre de groupes de producteurs de denrées spécifiques.

Plan stratégique 2023-2026—Nous grandissons ensemble

En mars 2022, le personnel du CPAC et le Conseil ont rencontré Larimar Consulting pour commencer la rédaction d'un nouveau plan stratégique. Au fil de réunions régulières, Larimar a pu se familiariser avec l'évolution du CPAC depuis la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2022. Leurs réunions avec les parties prenantes leur ont permis d'apprécier la profondeur de l'engagement et du dialogue en cours tout en identifiant les domaines dans lesquels nous pouvons continuer à progresser dans l'exécution de notre mandat. Nous remercions nos parties prenantes d'avoir pris le temps de rencontrer Larimar pour partager leurs points de vue. Les commentaires recueillis pour cet exercice ont été précieux.

Le plan résultant – Nous grandissons ensemble – a été finalisé à l'automne 2022 et présenté pour la première fois lors de notre 50^e anniversaire. Le plan stratégique guide nos actions et orientera la mise en œuvre de nos priorités pour les trois prochaines années. Nous avons hâte de partager nos progrès sur une base annuelle.

Activités du Conseil et initiatives de sensibilisation



Rencontres du Conseil

Les décisions du Conseil sont communiquées à l'industrie suivant chaque réunion, et entrent en vigueur dès leurs publication dans la *Gazette du Canada*. La pratique consistant à communiquer nos décisions en temps opportun découle du thème central de la transparence et du dialogue de notre plan stratégique 2019-2022. Le Conseil s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice et a pris les décisions suivantes.

Décisions du Conseil sur les modifications aux redevances

Office	Date de la décision	État de la situation	Calendrier applicable	Variation du taux de redevance	Nouveaux taux de la redevance
POC	Août 2022	Approuvé	Du 4 septembre 2022 au 31 mars 2023	0,04 \$/douzaine	0,4395 \$/douzaine
	Décembre 2022	Approuvé	Du 29 janvier 2023 au 30 mars 2024	0,18 \$/douzaine	0,2595 \$/douzaine
ÉDC	Mars 2023	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2024	—	0,018 \$/kg, poids vif
PPC	Janvier 2023	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2024	—	0,0057 \$/kg, poids vif
POIC	Juin 2022	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 23 juin 2023	—	0,003 \$/œuf d'incubation de poulet à chair
OPR Bœuf	Juin 2022	Approuvé	De la date d'enregistrement jusqu'au 30 juin 2023	—	—

Décisions du Conseil sur les modifications aux contingents

Office	Date de la décision	État de la situation	Type de contingent	Calendrier applicable	Nouveau contingent
POC	Avril 2022	Approuvé	Contingent spécial pour les besoins temporaires du marché	Du 15 mai 2022 au 31 décembre 2022	18 852 962 (douzaine)
	Décembre 2022	Approuvé	Contingent de vaccins	Du 1 janvier 2023 au 30 décembre 2023	13 335 840 (douzaine)
		Approuvé	Contingent spécial pour les besoins temporaires du marché	Du 1 janvier 2023 au 30 décembre 2023	----
		Approuvé	Contingent d'œufs de transformation	Du 1 janvier 2023 au 30 décembre 2023	40 273 176 (douzaine)
		Approuvé	Contingent fédéral	Du 1 janvier 2023 au 30 décembre 2023	791 744 781 (douzaine)
	Mars 2023	Approuvé	Contingent spécial pour les besoins temporaires du marché	Du 1 janvier 2023 au 30 décembre 2023	39 912 077 (douzaine)
ÉDC	Avril 2022	Reporté	Modification du contingent fédéral	Période réglementaire 2022-23 (du 1 mai 2022 au 29 avril 2023)	176 696 089 (poids éviscéré, en kg)
	Juin 2022	Reporté	Modification du contingent fédéral	Période réglementaire 2022-23 (du 1 mai 2022 au 29 avril 2023)	176 696 089 (poids éviscéré, en kg)
		Pas approuvé	Modification du contingent fédéral	Période réglementaire 2022-23 (du 1 mai 2022 au 29 avril 2023)	176 696 089 (poids éviscéré, en kg)
	Novembre 2022	Reporté	Modification du contingent fédéral	Période réglementaire 2022-23 (du 1 mai 2022 au 29 avril 2023)	181 410 931 (poids éviscéré, en kg)
	Mars 2023	Approuvé	Modification du contingent fédéral	Période réglementaire 2022-23 (du 1 mai 2022 au 29 avril 2023)	181 410 931 (poids éviscéré, en kg)

Décisions du Conseil sur les modifications aux contingents (suite)

Office	Date de la décision	État de la situation	Type de contingent	Calendrier applicable	Nouveau contingent
PPC	Mai 2022	Approuvé	A-177 (Allocation totale)	Du 3 juillet 2022 au 27 août 2022	293,587,092 (poids vif, en kg)
	Juin 2022	Approuvé	A-178 (Allocation totale)	Du 28 août 2022 au 22 octobre 2022	290,233,135 (poids vif, en kg)
	Septembre 2022	Approuvé	A-179 (Allocation totale)	Du 23 octobre 2022 au 17 décembre 2022	292,740,963 (poids vif, en kg)
	Novembre 2022	Approuvé	A-180 (Allocation totale)	Du 18 décembre 2022 au 11 février 2023	277,925,149 (poids vif, en kg)
	Janvier 2023	Approuvé	A-181 (Allocation totale)	Du 12 février 2023 au 8 avril 2023	288,240,116 (poids vif, en kg)
	Mars 2023	Approuvé	A-182 (Allocation totale)	Du 9 avril 2023 au 3 juin 2023	293,040,850 (poids vif, en kg)
POIC	Mai 2022	Approuvé	Allocation révisée pour 2022	Du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022	837,853,938 (œuf d'incubation de poulet à chair)
		Approuvé	Allocation initiale pour 2023	Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	869,748,815 (œuf d'incubation de poulet à chair)
	Septembre 2022	Approuvé	Allocation finale pour 2022	Du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022	836,621,846 (œuf d'incubation de poulet à chair)
		Approuvé	Allocation révisée pour 2023	Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	868,469,823 (œuf d'incubation de poulet à chair)

Producteurs d'œufs du Canada

Le Comité sur l'Accord fédéral-provincial (AFP) des Producteurs d'œufs du Canada (POC) a continué de travailler à l'élaboration de l'Accord fédéral-provincial-territorial (AFPT). Le Conseil soutient l'engagement et les efforts continus des POC pour le renouvellement de l'AFPT et est convaincu que la modernisation de cet accord guidera l'avenir de l'industrie ovocole. Le membre du Conseil Morgan Moore a participé à un certain nombre de réunions sur l'AFP. M. Moore a également assisté à six réunions du Comité du coût de production (CDP), permettant la mise à jour de cette étude.



**LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA**

Producteurs de poulet du Canada

Les membres du Conseil ont travaillé en étroite collaboration avec les Producteurs de poulet du Canada (PPC) pour faire face aux instabilités et aux incertitudes du marché tout au long de l'année. En décembre 2022, les PPC ont présenté leur plan stratégique 2023-2025 aux membres du Conseil. Celui-ci est axé sur quatre domaines de résultats clés : Durabilité, Croissance, Raconter notre histoire, et Gestion des risques. La première année du Groupe de travail sur l'information sur le marché a offert une occasion supplémentaire de discuter et d'analyser l'établissement des allocations périodiques sur un ensemble d'indicateurs factuels convenus. Le Conseil voit dans l'établissement de ce groupe de travail une opportunité d'instaurer la confiance dans l'industrie et de renforcer la collaboration pour l'établissement des allocations.



Éleveurs de dindon du Canada

Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) ont continué de travailler à l'élaboration d'une nouvelle politique d'allocation commerciale tout en surmontant les nombreux défis posés par l'influenza aviaire hautement pathogène (IA).



**TURKEY FARMERSTM
OF CANADA**

**LES ÉLEVEURS DE DINDON
DU CANADA**

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

En 2022-2023, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) ont satisfait aux exigences canadiennes relatives aux œufs d'incubation malgré des circonstances difficiles. L'épidémie d'influenza aviaire au Canada et aux États-Unis a en effet affecté les troupeaux de reproduction des deux côtés de la frontière, et certaines provinces ont été plus sévèrement touchées que d'autres. La résilience de l'office a été mise à l'épreuve, mais la difficulté a pu être surmontée avec succès grâce à la collaboration.



**Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada**

Agence canadienne de prélèvement du bœuf

Grâce à ses activités de recherche et de promotion, l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf a continué de valoriser la chaîne de valeur des bovins. La dernière évaluation quinquennale du rendement de l'office a montré un rapport bénéfice/coût de 33:1, soit une nette augmentation depuis l'évaluation précédente. Le Conseil reconnaît les efforts continus réalisés par l'office pour maximiser les bénéfices des montants prélevés et son engagement en faveur de la transparence.



Office canadien de promotion et de recherche pour le porc

Le 1^{er} mai 2022, l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc (OCPRP) a commencé à percevoir un prélèvement sur les importations de porcs et de produits de porc. En tant que nouvel office de promotion et de recherche, l'OCPRP s'est réuni tout au long de l'année pour discuter des meilleurs moyens d'affecter à des initiatives générales de promotion et de recherche les fonds collectés grâce aux prélèvements à l'importation. Un partenariat sain a continué à évoluer entre l'OCPRP et l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf, puisque ce dernier a été chargé de la perception du prélèvement à l'importation.



Établissement d'un office de promotion et de recherche pour le chanvre industriel

En 2022-2023, le CPAC a poursuivi son étroite collaboration avec les producteurs de chanvre industriel et d'autres parties prenantes concernant l'établissement d'un OPR. En août 2021, la ministre a approuvée la recommandation du CPAC d'établir un OPR canadien du chanvre industriel en vertu de la Partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, et en décembre 2021, nous avons publié le rapport de commission sur notre site Internet. Pour préparer les documents réglementaires requis, le Conseil continue de collaborer étroitement avec les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Santé Canada et du ministère de la Justice.

Plaintes

En mars 2022, Turkey Farmers of Ontario (TFO) a déposé une plainte contre les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) concernant sa décision d'allocations pour la période de contrôle 2022-2023. En juin 2022, le Conseil a suivi la recommandation du comité d'examen de la plainte de ne pas approuver l'allocation commerciale des ÉDC pour le Période de contrôle 2022-2023.

En septembre 2022, le CPAC a reçu deux plaintes contre les ÉDC, l'une du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles et l'autre de TFO, concernant la décision des ÉDC d'augmenter l'allocation commerciale pour la période de contrôle 2022-2023. À la suite des audiences tenues respectivement le 20 décembre 2022 et le 6 février 2023, le Conseil a suivi les recommandations des deux comités d'examen des plaintes de rejeter les plaintes.

Les comités des plaintes ont formulé plusieurs recommandations qui s'appliquaient aux deux plaintes :

1. que les ÉDC s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre une nouvelle politique d'allocation commerciale à une date donnée ;
2. que les ÉDC établissent l'allocation commerciale avant le début d'une période réglementaire ;
3. que les ÉDC enregistrent les votes lors de ses réunions plus clairement ;
4. que le conseil d'administration des ÉDC examine attentivement le procès-verbal de la réunion des ÉDC avant de l'approuver officiellement à l'avenir ; et
5. que les ÉDC adoptent une approche plus rigoureuse du compte-rendu des discussions et des décisions qui ont lieu lors des réunions des ÉDC.

En outre, concernant la plainte du CCTOV contre les ÉDC, le Comité d'examen de la plainte a recommandé aux ÉDC d'inviter tous les membres aux réunions où peut-être discutée, que les réunions soient ou non de nature décisionnelle.

Enfin, en ce qui concerne la plainte de TFO contre les ÉDC, le comité d'examen des plaintes a recommandé que à l'avenir les ÉDC aient une discussion plus approfondie lors de la décision de la pondération des indices utilisés dans les formules d'allocation commerciale.

Loi sur la commercialisation des produits agricoles

En 2022-2023, le Conseil a régulièrement communiqué sur ses activités liées à sa *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA) lors des réunions de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). Du fait que des membres de toutes les provinces siègent à l'ANRA, ce forum a permis au CPAC de tenir les provinces informées des questions relatives à la LCPA au fur et à mesure qu'elles se sont présentées.

La LCPA permet au gouvernement fédéral de déléguer ses pouvoirs en matière de commerce interprovincial et d'exportation à des offices provinciaux de commercialisation de la même manière qu'ils le font à l'intérieur des frontières de la province dans laquelle ils opèrent. De plus, la LCPA accorde le pouvoir de fixer, de percevoir et d'utiliser les prélèvements liés au commerce interprovincial et aux exportations. Les prélèvements perçus par un organisme ou un office en vertu de la LCPA sont utilisés pour les besoins de l'organisme ou de l'office, notamment la création de réserves, le paiement des dépenses et des pertes résultant de la vente ou de l'élimination des produits agricoles et la répartition ou la péréquation des sommes provenant de la vente des produits agricoles au cours d'une période pouvant être déterminée par l'organisme ou l'office.

En 2022-2023, un moratoire a été mis en place sur le traitement des demandes de nouvelles ordonnances de délégation de pouvoirs et de modification des ordonnances de prélèvement existantes. Ce gel était une réaction au dépôt du projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation* au Sénat, le 31 mars 2022. Ce projet de loi introduisait des amendements au processus administratif de délégation des pouvoirs décrits dans la LCPA. Le 31 mars 2023, le projet de loi était en attente de deuxième lecture à la Chambre des communes. À l'avenir, le Conseil, en collaboration avec AAC, tiendra les provinces à jour de l'avancement du projet de loi S-6.

Association nationale des régies agroalimentaires

Établie en 1997, l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) constitue un forum pour les organismes de surveillance où ils peuvent discuter de questions d'intérêt commun et décider d'une action collective le cas échéant. L'ANRA est composée de tous les organismes de surveillance provinciaux ainsi que leurs homologues nationaux, la Commission canadienne du lait et le CPAC, qui en assure le secrétariat.

Peter Donkers, président du *British Columbia Farm Industry Review Board* a continué à exercer la fonction de président de l'ANRA et Ginette Bureau, présidente et régisseuse de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a continué à exercer la fonction de vice-présidente. Ron Bonnett, vice-président du Conseil, était le représentant du Conseil pour l'ANRA jusqu'au 4 décembre 2022, c'est alors que Maryse Dubé, membre du Conseil, le remplace.

Durant l'année, l'ANRA a tenu des réunions virtuelles en mai et en septembre 2022 et une réunion hybride en mars 2023. Les réunions ont porté sur des sujets divers comme la planification stratégique pour les organismes de surveillance, la sécurité alimentaire (transformer les menaces en opportunités), l'inflation dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, les pratiques de gestion par contingents dans le domaine des produits soumis à la gestion de l'offre, l'analyse des systèmes de contingentement et des marchés contingentés, et le projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation*, qui a introduit des propositions d'amendement à la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

Réunions avec les organismes de surveillance et les représentants des gouvernements provinciaux

Chaque année, les membres du Conseil rencontrent les organismes de surveillance provinciaux et d'autres représentants clés du gouvernement provincial afin de favoriser la collaboration et de discuter de divers sujets dans le contexte agroalimentaire canadien.

Au cours de ces réunions, les représentants provinciaux et les membres du Conseil donnent leur point de vue sur le secteur sous gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que sur les offices de promotion et de recherche, établis ou en cours d'élaboration. Ces réunions offrent également une autre tribune pour discuter des questions liées à la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. Les membres du Conseil sont très satisfaits des retours positifs et des discussions ayant lieu avec ses collègues provinciaux lors de ces réunions.

Le CPAC en bref

En date du 31 mars 2023

2 membres du Conseil à temps partiel
17 membres du personnel, y compris l'administrateur général
Modèle de travail hybride
Une rotation du personnel de 17 % au cours de l'exercice 2022-2023
28 % de taux de postes vacants dans Gestion intégrée et affaires gouvernementales

Opérations financières

Les résultats financiers du Conseil des produits agricoles du Canada présentés dans le présent rapport annuel visent à donner un aperçu général des activités de l'organisation. Aux fins des rapports financiers, les résultats du CPAC sont consolidés dans les états financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Écart
Salaires¹	2 090 068	2 028 618	61 450
Fonctionnement²	755 376	867 967	-112 591

¹ les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison des postes vacants de membres du Conseil et du personnel au cours de l'année.

² les dépenses réelles étaient supérieures aux dépenses prévues en raison des dépenses importantes en matière de services juridiques. AAC a fourni un financement supplémentaire pour couvrir ces coûts opérationnels extraordinaires.

Environnement opérationnelle à venir

Au cours de l'exercice 2023-2024, le CPAC cherchera à mettre en œuvre son nouveau plan stratégique et sa nouvelle lettre de mandat, et de réintégrer pleinement les opérations hybrides dans le bâtiment 59 de la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa.

Ferme centrale expérimentale - 960, avenue Carling, Édifice 59 Ottawa, Ontario K1A 0C6

Site web : [Conseil des produits agricoles du Canada](https://www.agriculture.gc.ca/)

© Ministre Services publics et Approvisionnement Canada, 2022

ISSN : 2561-4371